

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 28 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DEVE 27 Attribution de la dénomination « Jardin Anna Marly » au jardin situé sur la dalle de couverture du boulevard périphérique, à hauteur de la porte de Vanves (14^{ème}).

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « Jardin Anna Marly » au jardin situé sur la dalle de couverture du boulevard périphérique, à hauteur de la porte de Vanves à Paris 14^{ème}.

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère

La dénomination « Jardin Anna Marly » est attribuée au jardin situé sur la dalle de couverture du boulevard périphérique, à hauteur de la porte de Vanves à Paris 14^{ème}.